

APPAIRE N° 22. - Mise en adjudication des travaux de construction d'un GROUPE SCOLAIRE de 7 classes (dont 4 cl. primaires et 3 cl. maternelles) à la BRETAGNE - Architecte: LEJEUNE - sur terrain DALAPA SURPRIIS Prémer -

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à mettre en adjudication les travaux de construction d'un groupe scolaire à la BRETAGNE, comprenant:

- 4 classes primaires et
- 3 classes maternelles,

selon le projet établi par l'Architecte LEJEUNE et approuvé par M. le Préfet le 9 Mai 1968 et à passer, après adjudication, un marché avec l'Entrepreneur qui sera déclaré adjudicataire.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé par le conseil municipal le 21 Juin 1968
M. le Maire
M. le Préfet
M. le Procureur de la République
M. le Directeur des Services
M. le Directeur de l'Éducation
M. le Directeur de l'Urbanisme